

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2019**  
**INTERDICTION DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE SUR LA GLACE**

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 30<sup>ème</sup> édition du ICE CLIMBING du 10 au 12 janvier 2020 inclus.
- **Vu** le risque évident de chute de glace ou autres matériaux dans la voie de glace appelée « Tahiti Douche »,
- **Considérant** que l'organisation de l'ICE CLIMBING sur la vallée de Freissinières et le nombre important des pratiquants présents durant la manifestation risque d'inciter les pratiquants inexpérimentés à utiliser la voie citée précédemment en toute sécurité,

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – La voie dite « Tahiti Douche » est interdite durant la manifestation du 10 au 12 janvier 2020 inclus.

**ARTICLE 2** – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 4** – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

M. le Commandant du PGHM

M. le Commandant des CRS secours en montagne

Les archives communales

Freissinières, le 06 novembre 2019

Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS

